



L'usage des calculatrices, des dictionnaires et des téléphones portables est interdit.

Partie 1 : Géographie (Questions à réponse courtes)

1. Retrouvez les notions correspondantes aux définitions suivantes :
 - a. Pays qui ont connu un développement économique rapide grâce à la croissance de leurs échanges commerciaux. Ils sont de plus dotés d'une certaine puissance et d'un rôle régional significatif.
 - b. Mouvement de protestation au Brésil qui regroupe des paysans démunis ou déracinés.
 - c. Processus d'association ou de regroupement politique ou économique d'Etats dans une entité plus grande à l'échelle d'un continent ou d'un sous-continent.
 - d. Ensemble de postes de travail dans lequel le produit à fabriquer se déplace devant les ouvriers, chargés chacun d'une seule opération, de façon à réduire le temps de production.
2. Répondez aux questions suivantes :
 - Qu'est-ce que la spécialisation des tâches "DIT" dans le processus de la mondialisation?
 - Quelle est la place de l'espace maritime dans les échanges mondiaux?
 - Qu'est ce qu'une zone grise?
3. Expliquez le concept de : « l'Apartheid »
4. Proposez une définition de l'expression de « parti unique ».

Partie 2 : histoire

N B : Le candidat doit traiter au choix, UN des deux sujets proposés

Sujet 1

Document : Le Kenya pleure ses étudiants

L'attaque a eu lieu jeudi 2 avril, à Garissa, une ville au nord du Kenya. Les terroristes ont tué tous les étudiants qui ne pouvaient pas prouver qu'ils étaient musulmans. Le but c'est de diviser les Kenyans: chrétiens contre musulmans.



Une étudiante qui a échappé à l'attentat de l'Université de Garissa au Kenya.

© CARLA DE SOUZA (AFP)

Ils appartiennent à un groupe islamiste, les Shebab, qui s'est formé en Somalie. Ce pays, au nord du Kenya, est en guerre depuis plus de 20 ans. Les Shebab ont conquis la plus grande partie de la Somalie en imposant une dictature islamiste, jusqu'à ce que plusieurs pays africains s'allient, en 2011, pour les arrêter. Le Kenya participe à cette coalition. C'est pourquoi les Shebab ont déclaré la guerre au Kenya.

CARLA DE SOUZA/ AFP / 3 avril 2015

Questions :

1. Présentez le document
2. Qui sont les responsables de cette attaque ? Selon l'auteur, quel est le but recherché des terroristes ?
3. Dans quel contexte régional intervient cette tuerie ?
4. Pourquoi le Kenya est visé ?

Sujet 2

Document : Afrique du sud : la réconciliation, à quelle prix ?

Kalukwe Mawila est une victime en colère. Venue témoigner à la commission Vérité et Réconciliation (CVR) sud-africaine en 1996, elle a vu ses anciens bourreaux amnistiés et n'a jamais reçu un seul rand du gouvernement. «L'apartheid était mauvais, dit-elle, mais ce qui me met encore plus en colère, c'est qu'ils m'ont forcé à pardonner.»

La CVR sud-africaine est souvent considérée comme un modèle de réconciliation juste et durable. Selon le mandat qui lui fut attribué, elle était en effet censée non seulement établir la vérité sur plus de cinquante années de violations massives des droits humains, mais également amnistier les bourreaux repentants et offrir aux victimes une plate-forme de reconnaissance publique en leur promettant, par la mise en récit de leurs souffrances, de guérir psychologiquement.

Les victimes furent ainsi invitées à témoigner publiquement, souvent en face-à-face direct avec leurs bourreaux(...). Il devait s'agir de reconstruire les relations brisées, d'écouter le vécu de chacun dans un effort commun de compassion et de réceptivité.

Pourtant, en dépit de ce noble programme, les effets concrets de la CVR furent d'emblée limités. En effet, l'esprit empathique et «réconciliateur» de la CVR alla largement à l'encontre du droit des victimes, désormais internationalement reconnu, à obtenir réparation pour les torts subis dans le passé. Une lecture approfondie des témoignages de certaines victimes montre que beaucoup réclamaient en fait la justice en son sens plus «traditionnel» : la punition, plus que le pardon.

Mais la voix de ces individus en colère fut systématiquement marginalisée par le rapport final de la CVR. Frustrées de voir leurs bourreaux innocentés, certaines associations de victimes se sont donc battues, depuis plus de dix ans, pour la réouverture de certains grands procès et l'abolition du principe d'amnistie. Dans une certaine mesure, la récurrence de ces demandes de justice reflète non seulement l'incapacité de la CVR à accomplir sa mission réconciliatrice, mais aussi,

peut être, sa responsabilité dans cet échec. Elle témoigne des plaies toujours ouvertes des Sud-Africains et montre que, économiquement du moins, l'Afrique du Sud est encore un pays «en transition». Beaucoup de victimes attendent encore les réparations tant promises.

Par Kora Andrieu, *Le Monde*, 11/01/2010

Questions :

1. Présentez le document.
2. Dans quel contexte est créée la commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud ? Et quelle est sa mission?
3. Expliquez la phrase soulignée dans le texte.
4. Selon l'auteur, la Commission Vérité et Réconciliation répond-elle aux attentes des victimes ? Justifiez votre réponse.